

Rapport d'audit

Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Wincrange

Exercice : 2024

Date de création : 21.10.2024



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité



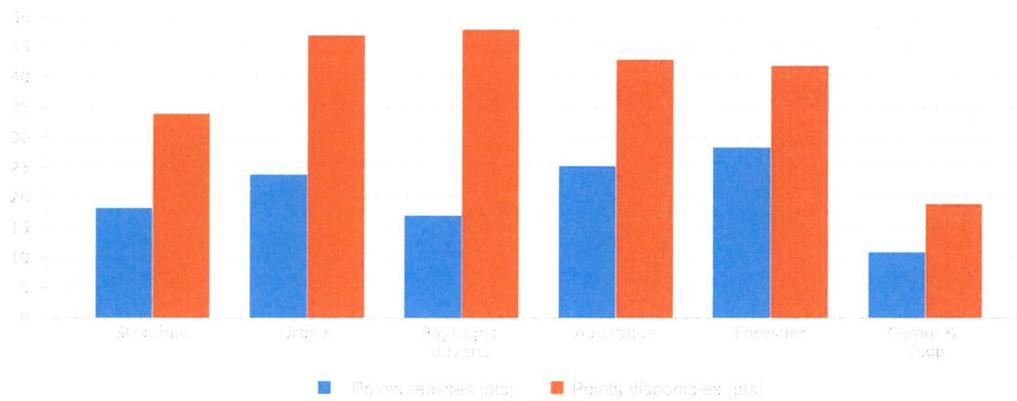
klima
agence

Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

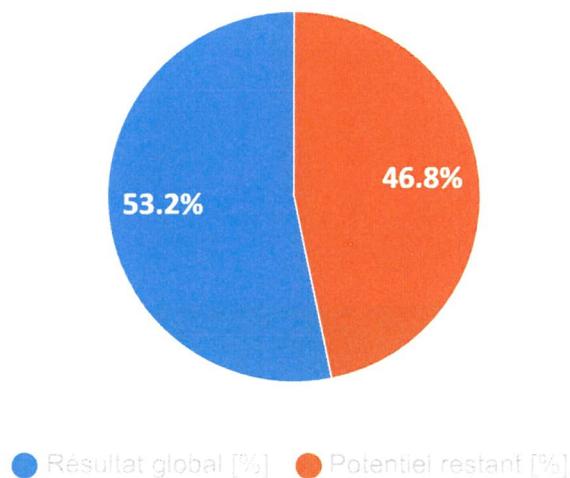
Points obtenus : 124.0

Pourcentage : 53.22 %

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Kommunale Strategie f_r Umweltschutz_W_ntger Okt2022.pdf
 - 2.2022102400 D_lib. point 1.1 catalogue mesures - strat_gie communale.pdf

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0,94 %
- Numérateur : 233853.98
- Dénominateur : 2.498667938E7
- Points : 1.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.2 Zesummefassung_Ausgaben__mweltschutz_W_ntger 2019-23.xlsx
 - 2.1.2_Cotisations FSC et PESC_W_ntger 2022.pdf
 - 3.1.2 Tableaux r_capitulatifs_d_penses ordinaires_extraordinaires_W_ntger 2017-21.pdf
 - 4.1.2 Tableau r_capitulatif_d_penses ordinaires_extraordinaires_W_ntger 2022.pdf
 - 5.1.2 Rechnung_Cotisioun_NPOur_W_ntger 2023 T2.pdf
 - 6.1.2 Rechnung_Cotisioun_NPOur_W_ntger 2023 T1.pdf
 - 7.1.2 D_compte DEA Wasserschutz_W_ntger 2022.xlsx
 - 8.1.2 Compte administratif 2023_W_ntger.pdf
 - 9.1.2 Auszuch_comptabilit__LED_W_ntger 2020.pdf
 - 10.1.2 Auszuch_comptabilit__LED_B_igen_W_ntger 2020.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Es soll der Zeitraum der letzten 5 Jahre im Durchschnitt betrachtet werden: 2019-2023. Bitte die Aufstellungen für 2022 und 2023 nachliefern und die Rechnung auf den Zeitraum anpassen.

Im Audit kurz erläutern, welches die Schutzmassnahmen waren.

Ist bei dem Beitrag für den Naturpark nur der Teil der biologischen Station abgedeckt? Der Naturpark engagiert sich ja auch im Bereich Kultur, Klimaschutz etc. Bei 1.2. geht es ausschliesslich um die Ausgaben für den Teil der biologischen Station.

2. Réponse de la commune :

In der Umsetzungshilfe ist folgende Angabe aufgeführt: "Unter „Ausgaben für Natur- und Wasserschutzmaßnahmen“ sind alle Ausgaben zu verstehen, die dazu beitragen, die im

Maßnahmenkatalog des Naturpaktes aufgeführten Maßnahmen umzusetzen”.

Da die Gemeinde den gesamten Beitrag für den Naturpark zahlen muss, um Mitglied des Naturparks zu sein, und dies eine Voraussetzung für die Umsetzung der Massnahme 1.4 ist, kann der gesamte Beitrag bei der Massnahme 1.2 angerechnet werden.

3. Avis final :

Die neuen Listen wurden nachgeliefert, die Zahlen werden entsprechend aktualisiert.

Was die Anrechnung des Naturpark-Beitrags anbelangt, ist das angeführte Argument nicht nachvollziehbar (vgl. die Problematik der multifunktionalen Syndicate, die neben der biologischen Station noch Abwasser- oder Abfallentsorgung übernehmen). Dennoch kann im Fall des Naturparks Our davon ausgegangen werden, dass die Kosten zu 100% anrechenbar sind, da sich der Naturpark Our auf die Ziele Natur- und Wasserschutz konzentriert.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 2)

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0,01 %
- Numérateur : 1854.4
- Dénominateur : 2.498667938E7
- Points : 0.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.2 _ 1.3 Zesummeffaassung_Ausgaben__mweltschutz_W_ntger 2019-23.xlsx
 - 2.Acte Kierchefong Quelle Klaus Hachiville.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Bitte auf die durchschnittlichen Ausgaben von 2019-2023 beziehen.

Im Audit bitte erläutern, was die Gemeinde mit dem Waldstück / der Quelle macht.

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Die Zahlen für 2019-2023 wurden nachgeliefert und werden aktualisiert. Erläuterungen wurden geliefert: langfristige Sicherung der Trinkwasserversorgung durch Nutzung einer weiteren gemeindeeigenen Quelle geplant.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 0.2)

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.1.4_eli-etat-leg-memorial-2016-a47-fr-pdf.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
<https://winchange.lu/la-commune/service-ecologique/>
- Pièces justificatives :

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.1.6_Anwesenheitsliste COPIL.pdf
2.1.6_Arr_t_ portant nomination des membres - Comit_ de pilotage Natura 2000 Eislek_.pdf
3.1.6 Anwesenheitsliste_COPIl Comit_ 2024.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Bitte die Anwesenheitsliste von 2023 hochladen.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Die Anwesenheitsliste von 2024 wurde nachgeliefert und hochgeladen. Der Vertreter der Gemeinde wurde als nicht anwesend markiert und hat im Audit bestätigt, dass er entschuldigt war.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 28,47 %
- Numérateur : 28.47
- Dénominateur : 100
- Points : 2.8
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 129,82 Unité
- Numérateur : 22.9
- Dénominateur : 15.32
- Points : 2.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 2,17 %
- Numérateur : 246.6
- Dénominateur : 11381.32
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 3,16 Unité
- Numérateur : 0.27
- Dénominateur : 1.81
- Points : 0.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 3,24 %
- Numérateur : 0.51
- Dénominateur : 15.72
- Points : 1.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Biotope_Siedlungsraum_W_ntger_20240906.shx
 - 2.Biotope_Siedlungsraum_W_ntger_20240906.shp.xml
 - 3.Biotope_Siedlungsraum_W_ntger_20240906.shp
 - 4.Biotope_Siedlungsraum_W_ntger_20240906.sbx
 - 5.Biotope_Siedlungsraum_W_ntger_20240906.sbn
 - 6.Biotope_Siedlungsraum_W_ntger_20240906.prj
 - 7.Biotope_Siedlungsraum_W_ntger_20240906.dbf
 - 8.Biotope_Siedlungsraum_W_ntger_20240906.cpg
 - 9.Siedlungsraum_GemeindeeigeneFlaechen_W_ntger_20240906.shx
 - 10.Siedlungsraum_GemeindeeigeneFlaechen_W_ntger_20240906.shp.xml
 - 11.Siedlungsraum_GemeindeeigeneFlaechen_W_ntger_20240906.shp
 - 12.Siedlungsraum_GemeindeeigeneFlaechen_W_ntger_20240906.sbx
 - 13.Siedlungsraum_GemeindeeigeneFlaechen_W_ntger_20240906.sbn
 - 14.Siedlungsraum_GemeindeeigeneFlaechen_W_ntger_20240906.prj
 - 15.Siedlungsraum_GemeindeeigeneFlaechen_W_ntger_20240906.dbf
 - 16.Siedlungsraum_GemeindeeigeneFlaechen_W_ntger_20240906.cpg

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situés en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<https://wincrange.lu/refonte-du-plan-damenagement-general/>
 - Art. 14.2. Servitude « urbanisation » – couloir écologique [ZSU-CE] ---> s.17
 - Art. 14.5. Servitude « urbanisation » - zoning [ZSU-Z] --> s.18
- Pièces justificatives :
 - 1.2.2 _ 2.14_Capture d_cran_Partie graphique_CE.png
 - 2.2.2_Capture d_cran_Partie_crite_CE.png
 - 3.2.2_Capture d_cran_Partie_crite_Z.png
 - 4.2.2_Capture d_cran_Partie graphique_CE.png
 - 5.2.2_Capture d_cran_Partie graphique_Z.png
 - 6.2.2 _ 2.14_Wincrange.lpkx

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.4 Gr_ngfl_chemanagementplang_W_ntger 2024.pdf
 - 2.2.4 Deliberatioun_Gr_ngfl_chemanagementkonzept_W_ntger 2024 08 22.pdf

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 1
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 1
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.2022102400 D_lib. point 2.7 catalogue mesures - plantations communales milieu urbain.pdf

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur : 4 Unité
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur : 0 Unité
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 4 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.2.10 2.11 L_scht_Gebaier Gemeng_W_ntger 2022 10.xlsx

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur : 3,95 %
- Numérateur : 3
- Dénominateur : 76
- Points : 2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.11 L_scht_Gebaier Gemeng_erg_nzt_W_ntger 2022 10.xlsx
 - 2.Fassadenbegr_nung_Brachtenbach_Wincrange.jpg

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.12 Checkliste Vorbildwirkung_Naturpakt_Klimapakt_2022 05 03.xlsx
 - 2.2022102400 D_lib. point 2.12 catalogue mesures - liste de contr_le b_timents communaux et

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scellées ou partiellement scellées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur : 15 %
- Numérateur : 15
- Points : 2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.13 Deliberatioun_onversigelt Fl_chen nei Wunngebidder_W_ntger 2024 08 22.pdf

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<https://wincrange.lu/refonte-du-plan-damenagement-general/>
- Art. 14.1. Servitude « urbanisation » - intégration paysagère [ZSU IP] --> s.17
- Art. 14.2. Servitude « urbanisation » – couloir écologique [ZSU-CE] --> s.17
- Art. 14.3. Servitude « urbanisation » - anti-bruit [ZSU AB] --> s.17
- Art. 14.5. Servitude « urbanisation » - zoning [ZSU-Z] --> s.18
- Pièces justificatives :
 - 1.2.2 _ 2.14_Capture d_cran_Partie_crite_Z.png
 - 2.2.14_Capture d_cran_Partie_crite_IP_CE_AB.png
 - 3.2.2 _ 2.14_Capture d_cran_Partie graphique_CE.png
 - 4.2.14_Capture d_cran_Partie graphique_CE.png
 - 5.2.14_Capture d_cran_Partie graphique_CE_2.png
 - 6.2.14_Capture d_cran_Partie graphique_CE_3.png
 - 7.2.14_Capture d_cran_Partie graphique_IP_2_.png
 - 8.2.14_Capture d_cran_Partie graphique_IP.png
 - 9.2.2 _ 2.14_Wincrange.lpkx

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.15. Urban gardening_Wincrange_23Aout2022.pdf
 - 2.Artikel_Jardin communautaire _ Lullange_Gemengeblad_052022.docx
 - 3.2022102400 D_lib. point 2.15 catalogue mesures - jardin communal_agriculture urbaine.pdf

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, réglementation des bâtisses ou incitations financières
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Finanzielle Anreize:

1. Installation einer Regenwassersammelanlage (Kommunale Beihilfen für Energieeffizienz : Seite 4)
2. Anpflanzung von einheimischen Hecken, Laubbäumen und Hochstammobstbäumen innerhalb der Bauzone. Die Gemeinde übernimmt bis zu 50% der Kosten des gelieferten Pflanzmaterials.
3. Wettbewerb "Virgäertercher": Umgestaltung Schottergarten
4. Wettbewerb "Méi Faarf op denger Wiss": Umgestaltung Wiese
5. "Wëllplanzesom"-Ständer mit Give-Away Tüten am Empfang der Gemeinde

- Pièces justificatives :
 - 1.2.16 Kommunale Beihilfen_Installation Regenwassersammelanlage_Naturpark Our.pdf
 - 2.2.16 Flyer_Wettbewerb Schottergarten_Insektenprojekt 2022.pdf
 - 3.2.16 Concours M_i Faarf op denger Wiss_NPO 2023-2024.png
 - 4.Ausgaben_Projekt d_am_lioration de l_environnement naturel_NPO.xlsx
 - 5.2.16_Flyer_Finanzieller Anreiz_Wincrange.pdf

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.17 Deliberatioun_Konzept Reduktioun Lichtverschmutzung_W_ntger 2024 08 22.pdf

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur : 8,38 %
- Numérateur : 118
- Dénominateur : 1408
- Points : 0.3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.2.18 Tierfreundliche Lichtquellen_Daniel Gliedner_21Abr2022.xlsx

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Siedlungsraum : Nationaler Aktionsplan „Steinkauz“ (Athene noctua): Seite 15-16
- Pièces justificatives :

1.1.1 Kommunale Strategie f_r Umweltschutz_W_ntger 2022 10 24.pdf

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.3.1 Oppelandfl_chemanagementkonzept_W_ntger 2024.pdf

2.3.1 Deliberatioun_Oppelandmanagementkonzept_W_ntger 2024 08 22.pdf

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs: $\leq 130\text{kg Ntot/ha/an}$; prairies: $\leq 50\text{kg Ntot/ha/an}$; biotopes protégés des milieux ouverts: 0kg Ntot/ha/an) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 26.66
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 1,93 ha
- Points : 0.3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 2,32 %
- Numérateur : 196.42
- Dénominateur : 8455.87
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.3.4 Krauts_ume usw.lpkx

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur : 186,94 m2
- Points : 0.2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.5_Trockenmauern_Wincrange.lpkx

3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur : 25,39 %
 - Numérateur : 54089.2
 - Dénominateur : 213007.3
 - Points : 3
 - Points max : 3
 - Remarque complémentaire :
Methode :
 1. "Base de données topographiques" (BD-L-TC 2015) --> https://data.public.lu/fr/datasets/bd-l-tc-2015/#_
 2. Troncon_route
 3. Select By Attributes
 - Type
 - 0 route revêtue entretenue
 - 1 Chemin non revêtu, route dégradée
 - Classification
 - 0 non codé
 - Importance
 - 0 sans objet
 - 4 réseau complémentaire
 - 5 Réseau non classé
 - Nature
 - 0 en zone rurale
 4. Intersect mit einem Offenland-Layer um die Waldwege zu entfernen
 5. Entfernung der Servitutwege (anhand vom Plan cadastral)
 6. Herausfiltern der unbefestigten Feldwege
 - Select By Attributes --> Type 1 Chemin non revêtu, route dégradée
- Pièces justificatives :
 - 1.Feldwege_Wincrange_20221017.shx
 - 2.Feldwege_Wincrange_20221017.shp.xml
 - 3.Feldwege_Wincrange_20221017.shp
 - 4.Feldwege_Wincrange_20221017.sbx
 - 5.Feldwege_Wincrange_20221017.sbn
 - 6.Feldwege_Wincrange_20221017.prj

7.Feldwege_Wincrange_20221017.dbf

8.Feldwege_Wincrange_20221017.cpg

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur : 13,06 %
- Numérateur : 579
- Dénominateur : 4433
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Wincrange_Ackerkartierung_20230831.shx
 - 2.Wincrange_Ackerkartierung_20230831.shp.xml
 - 3.Wincrange_Ackerkartierung_20230831.shp
 - 4.Wincrange_Ackerkartierung_20230831.sbx
 - 5.Wincrange_Ackerkartierung_20230831.sbn
 - 6.Wincrange_Ackerkartierung_20230831.prj
 - 7.Wincrange_Ackerkartierung_20230831.dbf
 - 8.Wincrange_Ackerkartierung_20230831.cpg
 - 9.3.8 Kurzinformation-Ackerkartierung-Wincrange-2023.pdf

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur : 0,61 ha
- Points : 1.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.9 Schutzacker_Derenbach_Wincrange_20240904.png
 - 2.3.9 Vertrag_Schutzacker_W_ntger 2024.pdf
 - 3.3.9 Kaart_Schutzacker_W_ntger 2024.pdf

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur : 36,25 %
- Numérateur : 62.58
- Dénominateur : 172.65
- Points : 2.4
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.10 Laenge_Fliessgewaesser.lpkx
 - 2.3.10 Uferandstreifen an Flie_gew_ssern.lpkx

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km2 de milieux ouverts)

- Valeur : 0,01 /km2 de milieux ouverts
- Numérateur : 1
- Dénominateur : 84.56
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.11 Massnahmen_f_r Amphibien.lpkx

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 2,13 %
- Numérateur : 180.11
- Dénominateur : 8455.87
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2024_Wincrange.xls
 - 2.2024 Bericht Kartierung Wincrange.pdf

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Offenland: Nationaler Aktionsplan „Raubwürger“ (Lanius excubitor) : Seite 16-17
- Pièces justificatives :
 - 1.1.1 Kommunale Strategie f_r Umweltschutz_W_ntger 2022 10 24.pdf

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Avis plan de gestion.pdf

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 5
- Points : 2.5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.L_scht__mgesat Moosnamen_an _msetzung_WRRRL_W_iswampech incl_AGE Mee22.xlsx

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 3
- Points : 3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.L_scht__mgesat Moosnamen_an _msetzung_WRRRL_W_iswampech incl_AGE Mee22.xlsx

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : ha
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur : 30 %
- Numérateur : 30
- Dénominateur : 100
- Points : 1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.Festgehaltene Richtlinien 4.6 4.7 4.8_Stellungnam_AGE 2022.pdf

2.4.6 4.7 4.8 Auswertung AttertW_ntger_DEA 2022 09 28.xlsx

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
<https://dea.lu/presentation/>
Délégué au comité : Johnny SCHANCK ; Marcel THOMMES
- Pièces justificatives :
 - 1.4.8_statuten-DEA_memorial.pdf
 - 2.20220714_Sitzungsbericht Comit_ DEA 04.03.2021.pdf
 - 3.20220714_Sitzungsbericht Comit_ DEA 10.06.2021.pdf
 - 4.20220714_Sitzungsbericht Comit_ DEA 11.11.2021 _2_.pdf
 - 5.20220714_Sitzungsbericht Comit_ DEA 30.09.2021.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Während des Audits wurde vom Auditeur darauf hingewiesen, dass ein Sitzungsbericht oder eine Teilnehmerliste von 2023 geliefert hätte werden sollen (wurde in der Vorbereitungsphase vergessen!). Dies war so kurzfristig nicht möglich, kann aber zum nächsten Audit geliefert werden. Die Gemeinde bestätigte, dass die beiden aktuellen Delegierten der Gemeinde im Comité der DEA Johnny Schanck und Carlo Weber sind und aktiv an den Sitzungen teilnehmen.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 3,57 ha
- Points : 4.8
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créés ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 139,99 ha
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 922 Unité
- Numérateur : 175
- Dénominateur : 47
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Partenariat de cours d'eau_convention sign_e.pdf

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Wasser: Nationaler Aktionsplan Kammolch (Triturus cristatus): Seite 22-23
- Pièces justificatives :
1.1.1 Kommunale Strategie f_r Umweltschutz_W_ntger 2022 10 24.pdf

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 66,14 ha
- Points : 1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 74,1 %
- Numérateur : 49.01
- Dénominateur : 66.14
- Points : 4.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : FSC, PEFC
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
https://map.geoportail.lu/theme/emwelt?bgLayer=orthogr_2013_global&lang=de&version=3&zoom=13&X=660503&Y=6457208&rotation=0&layers=1514&opacities=1&time=
- Pièces justificatives :
 - 1.FSC_lettre_f_licitation certification_Wincrange_2020.pdf
 - 2.FSC_Zertifikat_W_ntger.pdf

5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 34,68 %
- Numérateur : 22.94
- Dénominateur : 66.14
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 6,4 /ha
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.5.5 Email_Don_e_n_ANF_W_ntger.pdf

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4 /ha
- Numérateur : 4
- Dénominateur : 1
- Points : 2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
2 Punkte aufgrund der Wald-Zertifizierung.
- Pièces justificatives :

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 0 ares
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,56 %
- Numérateur : 0.37
- Dénominateur : 66.14
- Points : 0.8
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur_V2.xlsx

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur : 0 m
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur : 3
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.5.10_Optimierungsmassnahmen Wildkatze_Clervaux.lpkx
 - 2.5.10_Waldkorridore f_r die biologische Vielfalt_Wincrange_28 11 2022.lpkx

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu'adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres : ≥ 220 ans et des chênes : ≥ 260 ans). (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2022102400 D_lib. point 5.11 catalogue mesures - r_slilience for_ts.pdf

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Wald: Nationaler Aktionsplan „Europäische Wildkatze“ (Felis silvestris silvestris) : Seite 18-19
- Pièces justificatives :
1.1.1 Kommunale Strategie f_r Umweltschutz_W_ntger 2022 10 24.pdf

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.6 1 Kommunikations- und Informationskonzept_W_ntger.pdf
2.2022102400 D_lib. point 6.1 catalogue mesures - concept communication et information.pdf

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 6
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<https://naturpark-our.lu/events/>
- Pièces justificatives :

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui, organisation par la commune
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.6.3 Attestation de formation_Ken Strecker_W_ntger 2023 10 03.jpg
 - 2.6.3 Pr_senzl_scht_VerbotEinweg_GreenEvents_NPO 2023 03 21.pdf
 - 3.6.3 Pr_senzl_scht_Formatioun SIGcom Pacte Nature 2024 06 07.pdf
 - 4.Formations_campagne ...sans pesticides_Indikatorenbericht 2017.png
 - 5.Formations_Indikatorenbericht_2018.png
 - 6.Formations_Indikatorenbericht_2019.png
 - 7.Formatioun_Lichtverschmutzung aktiv entg_intwierken_28.03.2022.pdf
 - 8.Save the Date 15.9. Fleeg Gr_ngfl_chen.pdf

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 37 /an
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.6.4 Sensibilis_ierungsmaterial_L_scht_Wincrange.xlsx

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.6.5 Lastenheft nachhaltige Lebensmittel_W_ntger.pdf
 - 2.6.5 Deliberatioun_Konzept nohaltig Liewensm_ttel_W_ntger 2024 08 22.pdf

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 1
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 1. Budget Zugtiere_Wincrange.pdf

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur : 0 m3/an
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

